

question concernant les mentions acquises lors de rattrapage.

Par **domii**, le **13/07/2022** à **20:37**

Bonjour,

J'ai eu ma Licence grâce à la session 2. La mention que j'ai eu sera t-elle apparente sur mon diplôme ?

De plus, y aura t-il la mention "session 2" sur le diplôme ?

Merci à vous

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/07/2022** à **23:51**

Bonsoir

[quote]

J'ai eu ma Licence grâce à la session 2. La mention que j'ai eu sera t-elle apparente sur mon diplôme ?

[/quote]

Il me semble que les mentions n'apparaissent plus sur les diplômes universitaires. Le seul document qui indique la mention est le relevé de notes.

[quote]

De plus, y aura t-il la mention "session 2" sur le diplôme ?

[/quote]

Non !

Par **RivMar**, le **20/07/2022** à **02:26**

Bonjour,

Ayant obtenu ma licence en 2021 (parchemin retiré en octobre dernier), je peux confirmer que le diplôme comporte la mention obtenue.

Par **domii**, le **20/07/2022** à **09:19**

Bonjour, je vous remercie pour votre réponse.

Même si la mention a été acquise grâce à la session 2 ?

belle journée

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/07/2022** à **09:04**

Bonjour

[quote]

Ayant obtenu ma licence en 2021 (parchemin retiré en octobre dernier), je peux confirmer que le diplôme comporte la mention obtenue.

[/quote]

Cela doit être encore une règle spécifique à chaque faculté. Dans la mienne cela va faire 3 ans que les mentions n'apparaissent plus sur les diplômes.